

Précisions sur les documents demandés sur PJWEB

Ces documents concernent l'étudiant et doivent être à son nom.

① Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire en cours

Ce document, émis par votre compagnie d'assurance (compris dans l'assurance habitation) ou votre banque, certifie que vous êtes bien couvert pour les dommages que vous pourriez causer à autrui. Cette attestation doit vous couvrir pour l'année universitaire en cours.

Attention :

Vos nom et prénom doivent apparaître en toutes lettres sur ce document ainsi que les termes « responsabilité civile » ou « activités scolaires ou extra-scolaires ».

② Avis d'attribution conditionnelle de bourse du Crous de Bordeaux-Aquitaine (trois pages) pour l'année universitaire en cours

La notification de bourse est un document émis par le Crous indiquant les décisions relatives aux aides que vous avez demandées pour l'année universitaire en cours.

Elle vous permet d'être exonéré du paiement de la Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) et des frais liés aux droits d'inscription.

Comment obtenir ce document ?

Après validation de votre dossier par le Crous, l'avis d'attribution conditionnelle de bourse vous est envoyé par mail au format PDF.

Vous pouvez également le télécharger depuis votre espace personnel sur <https://messervices.etudiant.gouv.fr> en cliquant sur l'onglet « demande de Dossier social étudiant (DSE) ».

③ Carte d'identité (pour les étudiants français et européens) ou Extrait d'acte de naissance traduit en français (pour les étudiants étrangers)

Vous devez déposer la copie recto-verso de votre carte d'identité. Celle-ci doit être en cours de validité au moment de l'inscription.

④ Autorisation d'utilisation des données personnelles et de la photographie

Document à télécharger, à compléter et à déposer sur PJWEB. Consultez la rubrique « Documents disponibles en téléchargement » sur les pages d'inscription du site web de l'IUT de Bordeaux :

<https://www.iut.u-bordeaux.fr/vie-etudiante/avant/inscription-administrative/>.

Si l'étudiant est mineur, la case « mineur » doit être cochée.

⑤ Étudiant mineur | Autorisation d'inscription du père, de la mère ou du tuteur si l'étudiant est mineur le jour de l'inscription

Document à télécharger, à compléter et à déposer sur PJWEB. Consultez la rubrique « Documents disponibles en téléchargement » sur les pages d'inscription du site web de l'IUT de Bordeaux :

<https://www.iut.u-bordeaux.fr/vie-etudiante/avant/inscription-administrative/>.

⑥ Étudiant français de moins de 25 ans | Attestation de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) (ex JAPD)

Ce document est obligatoire. À défaut, l'attestation du Service national universel (SNU) peut être accepté.

À noter :

L'attestation de recensement peut être acceptée provisoirement. Dès que vous serez en possession de l'attestation de votre participation à la JDC, vous devrez la déposer sur votre espace PJWEB dans les meilleurs délais.

Pour toute inscription en licence professionnelle ou en 3^{ème} année de BUT, l'attestation de participation à la JDC est obligatoire (l'attestation de recensement n'est alors plus acceptée).

Cas particuliers

- Vous n'êtes toujours pas recensé ? Rapprochez-vous de la mairie de votre lieu de résidence.
- Vous n'avez pas reçu de convocation pour la JDC ? Connectez-vous sur le site web : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>.
- Vous avez perdu votre attestation de JDC ? Obtenez une attestation de situation : <https://archives.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perde-du-certificat.html>.

⑦ Photographie d'identité récente (format JPG ou PDF uniquement)

La photo doit être au format PDF ou JPEG et de qualité correcte.

⑧ Relevé de notes du baccalauréat ou du DAEU

Vous devez déposer votre relevé de notes du baccalauréat au format PDF ou JPEG.

Attention :

Les captures d'écran du relevé de notes ne sont pas admises.

Comment obtenir ce document ?

Vous pouvez le télécharger depuis votre espace personnel Cyclades, rubrique « Mes documents » : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>.

⑨ Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur de l'université de Bordeaux

Document à télécharger, à compléter et à déposer sur PJWEB. Consultez la rubrique « Documents disponibles en téléchargement » sur les pages d'inscription du site web de l'IUT de Bordeaux :

<https://www.iut.u-bordeaux.fr/vie-etudiante/avant/inscription-administrative/>.